

AUXENSE FLEXPATRIMOINE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Auxense Gestion SAS

26, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2022

AUXENSE FLEXPATRIMOINE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Auxense Gestion SAS

26, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP AUXENSE FLEXPATRIMOINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AUXENSE FLEXPATRIMOINE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

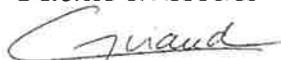
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 4 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

**RAPPORT ANNUEL
30/12/2022**

ACTEURS

- **Société de Gestion :**

AUXENSE GESTION – 26 rue Marbeuf -75008 PARIS

La société de gestion a été agréée par l'Autorité des marchés financiers, ci-après « l'AMF » le 23 avril 2007 sous le numéro GP-07000010.

- **Dépositaire et Conservateur :**

Crédit Industriel et Commercial (CIC) - Siège Social : 75008 PARIS 6, Avenue de Provence – 75452 PARIS Cedex

- **Commissaire aux comptes :**

Deloitte, 6 place de la Pyramide, 92908 Paris-La Défense cedex, représenté par Monsieur Sylvain Giraud

- **Commercialisateurs :**

AUXENSE GESTION SAS
26 rue Marbeuf
75008 PARIS

- **Déléataire de la gestion administrative et comptable :**

Gestionnaire Administratif et Comptable
European Fund Administration S.A. – France - 17, rue de la banque, 75002 Paris

OBJECTIF DE GESTION

Auxense FlexPatrimoine est un fonds qui recherche la progression du capital, en participant à l'évolution des marchés actions et de taux. Il met en oeuvre une approche opportuniste et flexible pour permettre à l'investisseur de profiter des opportunités de marché.

Il vise à offrir à l'investisseur un rendement net de frais de gestion supérieur à l'indice (€STR + 0,085%) + 2% à moyen terme (5 ans).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indice €STR (Euro Short Term Rate) est un taux d'intérêt interbancaire de référence pour la zone Euro. Il est calculé et publié par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est exprimé en Euros.

Cet indice est disponible à l'adresse

<http://webstat.banquefrance.fr/fr/#/searchResult/%E2%82%ACstr/false>.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indice ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement du fonds mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le fonds.

En effet, la gestion du fonds est active et discrétionnaire. L'allocation d'actifs pourra donc différer sensiblement de celle de cet indicateur.

La référence à cet indice permet à l'investisseur de juger, *a posteriori* et à l'issue d'une période de placement de cinq années, de la performance du fonds.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement repose sur la flexibilité et la liberté d'action du FCP. Celui-ci peut ainsi investir sur les marchés d'actions de 0 à 50% de son actif, sur les marchés d'obligations de 0 à 100% de son actif et en produits monétaires de 0 à 100% de son actif en fonction des opportunités identifiées.

La répartition des actifs du FCP entre ces différentes classes d'actifs est réalisée par l'équipe de gestion de façon discrétionnaire, en fonction de ses anticipations quant aux perspectives de performance et aux risques encourus.

Le fonds n'utilisera pas de produits dérivés en direct. Il pourra cependant être amené à investir dans des OPCVM ayant un recours marginal à des produits dérivés.

Dans le cadre de la réalisation de son objectif, la gestion du FCP repose sur deux axes principaux de création de valeur : la répartition des actifs (1) et la sélection de fonds (2).

Le gérant combine ces deux approches pour déterminer les fonds dans lesquels il va investir.

(1). La répartition des actifs

La répartition des actifs du FCP est analysée par typologies d'OPCVM (actions, obligations, monétaire...). Les obligations convertibles, indexées sur l'inflation, de dette émergente ou à haut rendement constituent des actifs éligibles sachant que les obligations à haut rendement sont par nature spéculatives et comportent un risque de perte élevé. La répartition des actifs est revue formellement au minimum une fois par mois.

Au-delà des classes d'actifs, toutes les zones géographiques (Euroland, Europe hors Euroland, USA, Japon, Asie, Pays émergents) peuvent être représentées de même que certains choix sectoriels ou de style (valeurs de croissance, valeurs de rendement, petites et moyennes capitalisations).

(2). La sélection de fonds

La sélection des fonds constitutifs du portefeuille du FCP répond à un processus d'analyse spécifique mis en place par AUXENSE GESTION et qui permet au gérant de sélectionner les fonds sous-jacents uniquement contenus dans une liste de référence. Un référentiel de fonds validé par le comité de gestion d'AUXENSE GESTION est ainsi établi (« Buying List »), qui guide les choix d'investissement des gérants.

La « Buying List » est établie par le Comité de gestion sur proposition des gérants et analystes d'AUXENSE GESTION, et de la liste des sociétés de gestion avec lesquelles AUXENSE GESTION souhaite travailler. Elle évolue en permanence à partir d'un modèle multi-critères basé à la fois sur les caractéristiques des sociétés de gestion, des gérants identifiés et des fonds analysés.

Pour chaque fonds sélectionnable, les gérants et analystes réalisent une fiche reprenant des informations standardisées à la fois quantitatives et qualitatives. L'objectif de l'analyse est d'investir dans des fonds dont le processus de gestion est compréhensible et dont la capacité à générer de la surperformance présente une forte probabilité.

Préalablement à l'intégration de ces fonds dans la « Buying List », chaque société de gestion sélectionnable fait l'objet d'une analyse détaillée sur les éléments permettant de la caractériser. En particulier, le gérant ou analyste en charge du suivi de la société de gestion vérifie qu'elle a la volonté et la capacité de fournir durablement l'information qui permettra d'analyser ses fonds dans le respect de notre procédure. Par ailleurs, le contrôle interne vérifie que la société de gestion sélectionnable respecte les contraintes en établissant une convention avec AUXENSE GESTION.

La recherche de nouvelles sociétés et de nouveaux fonds repose sur les bases de données spécialisées ainsi que sur les rencontres entre AUXENSE GESTION et les diverses sociétés de gestion proposant des OPCVM autorisés en France.

A tout moment le fonds devra respecter plusieurs contraintes :

- le FCP sera exposé de 0% à 50% maximum de son actif en fonds actions,
- le FCP sera exposé de 0% à 100% maximum de son actif en fonds obligataires
- le FCP sera exposé de 0 à 100% maximum de son actif en fonds monétaires,
- le FCP sera exposé de 0 à 100% maximum de son actif en fonds pouvant investir sur différentes classes d'actifs,
- les investissements dans des fonds actions exposés principalement aux marchés émergents ne représenteront pas plus de 10% de l'actif,
- les investissements dans des fonds spécialisés en investissements sur de la dette émergente ne représenteront pas plus de 25% de l'actif,
- les investissements dans des fonds spécialisés en investissements sur la dette à haut rendement par nature spéculative ne représenteront pas plus de 40% de l'actif,
- les investissements dans des fonds spécialisés en obligations convertibles pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif,
- l'exposition aux actions découlant des investissements en actions et en obligations convertibles ne devra pas dépasser 50% de l'actif,
- les Exchange Traded Funds (ETF) ou Trackers pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif du fonds,

Compte tenu de ses investissements en produits de taux d'intérêt, le fonds Auxense FlexPatrimoine aura une sensibilité au mouvement des taux d'intérêt comprise entre -7 et 7.

Dans le cadre de la réalisation de son objectif de gestion, le FCP pourra être investi dans la limite de 100% dans des OPCVM de droit français ou étranger conforme aux normes européennes. Cette limite pourra être portée à 110% en cas de recours à des emprunts d'espèces. Il est à noter que la nationalité des OPCVM ne présume en rien de leur univers d'investissement, qui peut être différent.

PROFIL DE RISQUE

L'indicateur de référence est de 4 en raison de la possibilité pour le fonds d'investir jusqu'à 50% de son actif en OPCVM actions. Ce classement n'est ni garanti, ni stable dans le temps.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. L'évolution de ces instruments (y compris les fonds d'obligations convertibles) est liée aux fluctuations de plusieurs marchés (actions et taux). Ces instruments peuvent connaître des fortes variations liées aux aléas de ces marchés.

Au travers des investissements du FCP, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

⇒ Risques principaux

Risque de perte en capital: L'investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPCVM repose sur l'allocation d'actifs et la sélection de fonds. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les OPCVM les plus performants.

La performance de l'OPCVM peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de marché actions : Il s'agit du risque de baisse du cours des actions, lié à l'investissement dans des fonds actions ou des trackers, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le FCP est soumis à un risque actions important du fait que celui-ci peut être exposé à hauteur de 50% en fonds eux-mêmes investis en actions ou exposés au risque action, comme évoqué précédemment.

Du fait de son orientation de gestion, le fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée, aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. L'évolution de ces titres peut en conséquence être plus volatile. Toutefois, le FCP Auxense FlexPatrimoine n'investira pas plus de 10% de son actif dans des fonds investissant majoritairement dans des actions de pays émergents.

Risque lié à l'investissement dans les pays émergents : le fonds pourra avoir une exposition maximale de 35% aux pays émergents au travers de son exposition aux actions des pays émergents (maximum 10%) et aux obligations des pays émergents (maximum 25%).

Risque de change : Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM, par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. La baisse d'une devise par rapport à l'euro pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux d'intérêt : Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux, découlant des variations des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse.

En raison de sa stratégie d'investissement dans des OPCVM, le FCP pourra être investi jusqu'à 100% en produits de taux d'intérêt et sera alors soumis à un risque de taux, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. En effet, le FCP peut être investi dans des fonds qui détiennent, à titre accessoire, des titres de créance.

Risque de crédit : Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui aura un impact négatif sur le cours du titre, et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

En particulier, l'investissement en titres à haut rendement de nature spéculative dont la notation est basse ou inexistante ou en obligations des pays émergents peut accroître le risque de crédit et donc entraîner un risque plus élevé de baisse de la valeur liquidative.

En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP pourra être soumis à un risque de crédit pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation de titres à haut rendement :

L'utilisation de titres à haut rendement pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important de par la nature spéculative de ces actifs.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré. Cette valeur peut baisser.

En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP pourra être soumis à un risque lié à la détention d'obligations convertibles pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

MODIFICATIONS

Changements intervenus au cours de l'exercice

Suppression de la catégorie AMF « Diversifié »

Changements à intervenir

Néant

RAPPORT DE GESTION

Environnement macro-économique

En 2022, Le rebond des économies s'est poursuivi tout en restant entravé par les problématiques d'approvisionnement. Celles-ci ont été accrues par le conflit en Ukraine qui a mis en lumière l'extrême dépendance de l'Europe envers certains pays sur des domaines aussi variés que l'alimentation, l'énergie ou les médicaments.

Face à la vigueur de l'inflation, les banques centrales ont modifié leur politique monétaire. Elles ont remonté sensiblement les taux d'intérêt à court terme. Cela a entraîné une hausse des taux d'intérêt à long terme et une récession pourrait intervenir au cours des prochains mois.

La Chine n'a pas connu le même dynamisme économique en raison de sa politique « zéro Covid » conjuguée à des vaccins peu efficaces. Il a fallu attendre la fin d'année pour assister à un spectaculaire revirement de politique qui pourrait entraîner un fort rebond économique en 2023.

Marchés de taux d'intérêt

Dans un contexte de flambée de l'inflation, nous avons assisté à un changement de paradigme. Depuis les années 1980, l'inflation n'a eu de cesse de baisser. Ces dernières années, le risque de déflation (baisse généralisée des prix) était pointé par la banque centrale européenne (BCE). Cette baisse de l'inflation s'est accompagnée d'une baisse des taux d'intérêt (de plus de 10% à 0% voire même des taux négatifs durant la crise du Covid). Aussi, le vif rebond de l'inflation (5,9% en rythme annuel en décembre en France) et la décision de la BCE de relever ses taux directeurs ont causé une hausse des taux d'intérêt à long terme. Le rendement de l'obligation d'Etat français à 10 ans est ainsi passé de 0,20% fin 2021 à 3,11% fin 2022. Aux Etats-Unis le parcours est similaire avec un taux passant de 1,57% fin 2021 à 3,85% un an plus tard.

D'autres hausses des taux sont attendues de la part des banques centrales qui font de la lutte contre l'inflation leur priorité. Tout dépendra de l'évolution de l'inflation au cours des prochains mois.

Marchés boursiers

Au niveau des marchés boursiers, après un bon départ, le retournement a été violent sous l'effet de la guerre aux portes de l'Europe puis l'inflation et la hausse des taux d'intérêt qui en a découlé ont provoqué un plongeon des valeurs de croissance. L'indice américain Nasdaq représentatif des sociétés technologiques a fondu de -33%.

Après un point bas en septembre, les marchés ont rebondi soutenus par des résultats d'entreprises toujours bons et par la perspective d'un reflux de l'inflation.

Les valeurs cycliques et décotées ont connu un retour en grâce qui pourrait se poursuivre dans un contexte plus favorable et permettrait de corriger le retard de valorisation qu'elles accusent face aux valeurs de croissance.

D'un point de vue géographique, les Etats-Unis ont (enfin) sous-performé les autres régions du monde.

Les pays émergents ont souffert en raison de l'enfermement de la Chine dans sa politique « zéro Covid » qui a conduit à mettre à l'arrêt une partie de son économie à plusieurs reprises.

Baromètre des marchés

| | 31/12/2022 | 31/12/2021 | 31/12/2020 | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2015 | 31/12/2014 | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Marché monétaire Zone Euro | 1,98% | -0,51% | -0,50% | -0,45% | -0,36% | -0,35% | -0,33% | -0,13% | 0,14% | 0,45% | 0,13% |
| OAT 10 ans | +3,11% | +0,19% | -0,42% | 0,12% | 0,71% | 0,79% | 0,68% | 1,00% | 0,84% | 2,43% | 2,25% |
| CAC 40 | 6473,76 | 7153,03 | 5551,41 | 5.978,06 | 4.730,69 | 5312,56 | 4.862,31 | 4.637,06 | 4.272,75 | 4.295,95 | 3.641,07 |

Après sept années de taux d'intérêt à court terme en territoire négatif en zone Euro, le revirement a été violent. Cela change la donne notamment pour les Etats surendettés qui vont voir la facture s'alourdir en raison de la progression des taux d'intérêt à long terme.

Pour les investisseurs, cela signifie également la fin du « TINA » (« There Is No Alternative ») qui poussait à acheter des actions en l'absence d'autre choix pour chercher du rendement. Désormais, le monétaire et l'obligataire constituent de nouveau des classes d'actifs pertinentes pour faire fructifier des capitaux à court et long terme même si pour l'instant les taux réels (rendement après déduction de l'inflation) demeurent largement négatifs.

Performances des actions (indices MSCI en Euro, calculés dividendes réinvestis)

| | France | EMU | Europe | USA | Japon | Monde | Pays émergents | Petites valeurs EMU |
|---------------------|--------|---------|--------|---------|---------|---------|----------------|---------------------|
| 31/12/21-31/12/2022 | -7,65% | -12,47% | -9,49% | -14,59% | -11,18% | -12,78% | -14,85% | -17,11% |

La France résiste mieux que le reste de la zone Euro mais les petites valeurs sont à la peine.

Les faits marquants de la période :

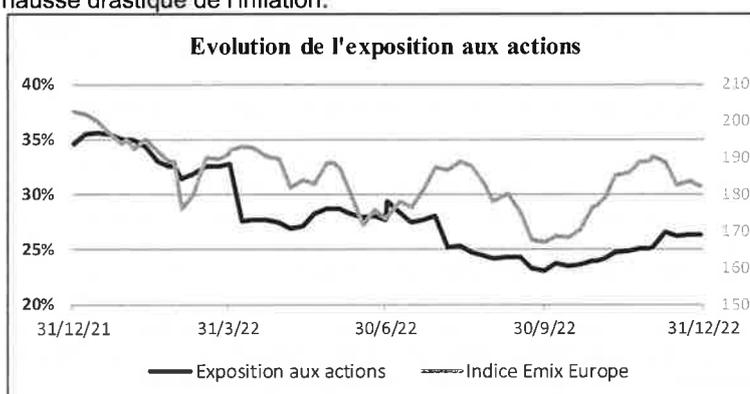
- Un contexte de guerre

- Une inflation galopante inconnue depuis 4 décennies
- Persistance des ruptures dans les chaînes d'approvisionnement
- Les prix de l'énergie s'enflamment
- Hausse des taux d'intérêt
- Correction sur les valeurs de croissance

Politique de gestion :

Le FCP Auxense FlexPatrimoine est un Fonds flexible dont l'exposition aux actions (maximum 50%) et aux obligations (maximum 100%) est fonction des opportunités. Sa performance peut être comparée sur 5 ans à l'indice €ster + 0,085% remplaçant de l'Eonia depuis le 01/01/2022 pour représenter l'évolution du marché monétaire.

Le fonds a débuté l'exercice avec une exposition aux actions voisine de 35% (le maximum statutaire est de 50%) en raison d'un environnement économique marqué par le rattrapage de consommation après les périodes de blocage liées au Covid. A ce moment, tout portait à croire que l'économie mondiale allait accélérer ce qui devait soutenir la profitabilité des entreprises. Le déclenchement de la guerre en Ukraine a cassé cette belle perspective avec deux effets : un repli violent des marchés financiers et une hausse drastique de l'inflation.



Face à la montée des incertitudes, nous avons allégé l'exposition aux actions au début du mois d'avril en cédant un fonds de petites valeurs. Après la baisse du premier semestre, nous avons renforcé un fonds diversifié pour accroître légèrement l'exposition aux actions avant de la réduire à nouveau après la nette hausse de juillet. Par la suite, nous avons maintenu nos positions et l'exposition a évolué au gré des fluctuations de marché car la visibilité était trop faible pour anticiper le sens que le marché pourrait prendre. Auxense FlexPatrimoine termine l'année avec une exposition aux actions proche de 26%.

En ce qui concerne les obligations, l'exposition s'inscrit également en baisse. Cela résulte de la sortie d'un fonds et de l'effet marché. A la clôture, les fonds monétaires 27,5%. Ils constituent une solution d'attente désormais correctement rémunérée.

Au 31/12/2022, le fonds Auxense FlexPatrimoine compte 8 OPCVM (hors fonds de trésorerie pure).

Liste des principaux mouvements intervenus au cours de l'exercice :

| Sens | Titre | Quantité | Montant |
|-------|-----------------------------|----------|-----------|
| Achat | CM-AM MONE ISR (RC) | 40 | 65 900,60 |
| Vente | Tailor Actions Avenir ISR M | 931,1028 | 80 041,22 |
| Achat | CM-AM MONEPLUS IC2 | 0,65 | 68 949,65 |
| Achat | HMG Rendement D | 9 | 25 623,96 |
| Vente | Oddo Métropole Selection A | 55 | 32 991,05 |
| Achat | CM-AM MONE ISR (RC) | 40 | 65 766,20 |

Evolution du Fonds et performance :

En fin de période, l'encours du fonds baisse modérément (-1,15%) en raison de l'effet performance puisque la collecte nette est positive. En effet, le fonds compte désormais 9.236 parts contre 8.693 parts un an plus tôt.

La performance au cours de l'exercice s'établit à -6,96% contre une progression de +2,26% pour son indice (€ster +2,085%). Sans surprise, cette performance provient pour l'essentiel des investissements en actions qui perdent entre -14% et -22%. Certains fonds obligataires sont également durement affectés par la hausse des taux d'intérêt.

Depuis l'origine, Auxense FlexPatrimoine progresse de +21,20% tandis que son indice affiche un gain de +25,99%.

UTILISATION DES DROITS DE VOTE

Le Fonds n'a pas été informé au cours de l'exercice de la tenue d'éventuelle assemblée relative à l'un des OPCVM sélectionnés. En pratique, seules les SICAV sont susceptibles d'être concernées par de telles dispositions et elles sont présentes en nombre limité au sein du portefeuille. En conséquence, le Fonds Auxense Actions Alpha n'a pas exercé de droit de vote au cours de l'exercice.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Dans le cadre de l'achat de trackers cotés (ETF), les intermédiaires pour les opérations éventuelles sur les trackers sont sélectionnés selon des critères qualitatifs et notamment la qualité de l'exécution et la qualité de la recherche. Aucune rétrocession n'est perçue sur ces opérations. Au cours de l'exercice sous revue, aucune transaction n'a porté sur des trackers. En règle générale, le Contrôle des Risques de la Société de Gestion se prononce sur la désignation de nouvelles contrepartie ou sur l'exclusion de certaines autres, toute décision devant être motivée.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Auxense Gestion n'a pas eu recours à des brokers pour le passage de ces ordres. Les seuls frais prélevés sur un ordre sont ceux facturés par le dépositaire de l'OPC selon les modalités mentionnées dans le prospectus.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX, ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

En application du Décret n°2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille de critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) pris en compte dans leur politique d'investissement (Journal Officiel du 31 janvier 2012), nous vous informons qu'Auxense Gestion n'a pas recours à des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pour mener à bien sa politique d'investissement.

Ces critères peuvent être mis en œuvre dans une gestion de titres vifs mais sont, à ce stade, difficilement compatibles avec la multigestion. En effet, ils conduiraient à réduire drastiquement l'univers des fonds sélectionnables.

A ce jour, nous ne sélectionnons pas exclusivement des fonds ayant fait le choix de critères stricts de type ISR (Investissement Socialement Responsable) pour sélectionner les titres constitutifs de leur portefeuille. Les règles de définition de ces critères ne sont pas standardisées et conduisent souvent à des biais sectoriels forts.

En revanche, dans notre démarche de sélection, nous sommes vigilants quant au traitement social du personnel des sociétés de gestion sélectionnées.

En 2022, l'intégration des critères extra-financiers dans les processus de gestion s'est accélérée, y compris au sein des fonds que nous sélectionnons. Par conséquent, nous profitons indirectement de cette tendance et si la tendance actuelle devait se poursuivre, nous pourrions rapidement être en mesure d'afficher des données relatives à ces critères au sein de notre fonds.

INFORMATION RELATIVE AU RÈGLEMENT TAXONOMIE 2020/852/UE

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

SFDR PRINCIPAL ADVERSE IMPACTS (PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES)

Le risque de durabilité (Sustainability Risks) est le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui se concrétiserait pourrait avoir une incidence négative significative sur la valeur d'un investissement. Ce risque n'est pas pris en compte dans le processus de gestion du fonds. Le fonds n'intègre pas de critère de durabilité pour la gestion de ses investissements.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

En application de l'article 411-121 du Règlement Général de l'AMF, nous vous informons que la politique de rémunération d'Auxense Gestion est mise à la disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion à l'adresse <http://www.auxense.com/informations-reglementaires/>.

Ce document précise les principes de la politique de rémunération dont les points clés sont les suivants :

- la politique de rémunération repose sur l'évaluation des **compétences et des critères de performance** annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs
- la politique de rémunération intègre dans ses principes fondamentaux l'**alignement des intérêts** des investisseurs des collaborateurs et d'Auxense Gestion
- la politique de rémunération **s'applique à l'ensemble du personnel identifié**.

- la politique de rémunération **englobe l'ensemble des composantes de la rémunération**. Elle distingue la rémunération fixe - déterminée à partir de normes de marché, du contenu du poste et de l'expérience - de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle et/ou collective
- la politique de rémunération vise à promouvoir une gestion qui n'encourage pas une prise de risque incompatible avec l'intérêt des clients de la société de gestion

Données chiffrées de la politique de rémunération de l'exercice sous revue :

- l'effectif total de la société de gestion : 4
- leur rémunération totale : 90K€
- la ventilation entre part fixe et part variable et entre chaque catégorie du personnel identifié : 98% rémunération fixe et 2% part variable non liée à la gestion.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (règlement UE 2015/2365, ci-après « SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opération de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR (opération de pension, prêt/emprunt de titres, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS)).

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|---------------------|---------------------|
| Immobilisations nettes | 0,00 | 0,00 |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers | 1 055 217,34 | 1 064 762,67 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| <i>Titres de créances négociables</i> | 0,00 | 0,00 |
| <i>Autres titres de créances</i> | 0,00 | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 1 055 217,34 | 1 064 762,67 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 1 055 217,34 | 1 064 762,67 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne | 0,00 | 0,00 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres financiers empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres financiers donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Contrats financiers | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 694,44 | 1 333,67 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 694,44 | 1 333,67 |
| Comptes financiers | 67 756,54 | 70 618,07 |
| Liquidités | 67 756,54 | 70 618,07 |
| Total de l'actif | 1 123 668,32 | 1 136 714,41 |

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|--------------|--------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital | 1 145 481,90 | 1 108 284,40 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b) | -12 674,43 | 33 654,47 |
| Résultat de l'exercice (a, b) | -13 293,16 | -9 409,06 |
| Total des capitaux propres | 1 119 514,31 | 1 132 529,81 |
| <i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i> | | |
| Instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres financiers | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Contrats financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 4 154,01 | 4 184,60 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 4 154,01 | 4 184,60 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 |
| Concours bancaires courants | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| Total du passif | 1 123 668,32 | 1 136 714,41 |

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|------------|------------|
| Opérations de couverture | | |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagements de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| Autres opérations | | |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagements de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|-------------------|------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 0,00 | 1 183,03 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur contrats financiers | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (I) | 0,00 | 1 183,03 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur contrats financiers | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 246,18 | 219,56 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (II) | 246,18 | 219,56 |
| Résultat sur opérations financières (I - II) | -246,18 | 963,47 |
| Autres produits (III) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV) | 12 714,52 | 10 229,60 |
| Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV) | -12 960,70 | -9 266,13 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V) | -332,46 | -142,93 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI) | 0,00 | 0,00 |
| Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) | -13 293,16 | -9 409,06 |

ANNEXE

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

MODALITE SUR LA METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le Fonds a choisi la méthode de l'engagement concernant le calcul du risque global.

REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Les règles d'évaluation de l'actif reposent, d'une part, sur des méthodes d'évaluation et, d'autre part, sur des modalités pratiques qui sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels et dans le prospectus.

REGLES D'EVALUATION DES ACTIFS

Les Comptes relatifs aux portefeuilles-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession.

L'OPCVM valorise son portefeuille à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché.

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan

Trackers Cotés : Les Trackers Cotés sont évalués à la dernière clôture connue du jour de valorisation.

OPCVM :

Les parts ou actions d'OPCVM sont évalués à la valeur liquidative du jour de valorisation d'Auxense FlexPatrimoine et à défaut d'information de la dernière valeur liquidative connue.

Ces Valeurs liquidatives doivent être disponibles au plus tard en J+2 à 11h.

Méthodes de Comptabilisation

- Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPCVM, lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,50%

- Description de la méthode de calcul des frais variables

Les frais de gestion variables correspondent à 10% TTC de la surperformance au-delà de l'indice composite EONIA + 2%. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative.

Affectation des résultats

Les résultats sont capitalisés dans l'OPCVM.

La devise de comptabilité est l'euro.

FRAIS ET COMMISSIONS :

| Frais facturés à l'OPCVM | Assiette | Taux/Barème |
|--|------------------------------------|---|
| Frais de gestion financière ⁽¹⁾ | Actif Net | 1,50% TTC |
| Frais administratifs externes à la société de gestion | Actif Net | Pris en charge par la société de gestion |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion nets de rétrocessions) | Actif Net | 1,75% TTC |
| Commissions de mouvement - dépositaire (100%) ⁽²⁾ - société de gestion (0%) | Prélèvement sur chaque transaction | Opérations sur OPC : - de 0 à 150€ TTC Opérations sur Tracker : - France, Belgique, Pays-Bas : 0,05% TTC (mini 10€ TTC) - Autres pays : 0,05% TTC (30€ TTC) |
| Commission de surperformance | Actif Net | 10% TTC de la surperformance au-delà de l'indice de référence |

⁽¹⁾Incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans les OPCVM ou fonds d'investissement.

⁽²⁾Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur de l'OPCVM pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités.

Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPCVM et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire. Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'une TVA à 20%.

Commission de surperformance :

Les Frais variables correspondent à une commission de surperformance.

Si à la clôture de l'exercice précédent, la société de gestion a perçu une commission de surperformance, la période de calcul est l'exercice de l'OPCVM.

Sinon, la période de calcul démarre au dernier exercice ayant fait l'objet du versement d'une commission de surperformance ou à défaut à l'origine du fonds.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'Actif Net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'indice synthétique de référence.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie à 10% TTC de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, fait l'objet d'une provision ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

La commission de surperformance éventuelle est perçue par la société de gestion à la date de clôture de chaque exercice, à l'exception du premier exercice (le premier prélèvement interviendra donc au plus tôt à la clôture du second exercice).

Cependant, il n'y aura prélèvement effectif de frais de gestion variables qu'à condition que la valeur liquidative de fin d'exercice soit supérieure à celle du dernier exercice ayant fait l'objet d'un prélèvement de frais de gestion variable.

Dans l'hypothèse d'un rachat, la quote-part correspondante de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la société de gestion.

Frais indirects maximum facturés à l'OPCVM

Le fonds investira dans des OPCVM ou fonds d'investissement dont les frais de gestion fixes nets de rétrocessions ne dépasseront pas 1,75% TTC en moyenne.

La ventilation des frais directs et indirects sera publiée dans les documents périodiques annuels réglementaires.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPCVM dans lesquels Auxense FlexPatrimoine investit lui seront reversées.

Changements à intervenir :

Intégration des mentions relatives au règlement Taxonomie 2020/852/UE ainsi qu'aux Principales Incidences Négatives (SFDR PAI).

1. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|---------------------|---------------------|
| Actif net en début d'exercice | 1 132 529,81 | 1 034 970,79 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM) | 73 465,97 | 95 351,53 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM) | -7 441,80 | -54 261,77 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 2 433,90 | 33 065,36 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -14 462,73 | 0,00 |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers | 0,00 | 0,00 |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers | 0,00 | 0,00 |
| Frais de transaction | -105,00 | -195,00 |
| Différences de change | 0,00 | 0,00 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -53 945,14 | 32 865,03 |
| <i>Différence d'estimation exercice N :</i> | 26 824,32 | 80 769,46 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i> | 80 769,46 | 47 904,43 |
| Variations de la différence d'estimation des contrats financiers | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N :</i> | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i> | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -12 960,70 | -9 266,13 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments (*) | 0,00 | 0,00 |
| Actif net en fin d'exercice | 1 119 514,31 | 1 132 529,81 |

(*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

2. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Désignation des valeurs | Montant | % |
|-------------------------|--|-------------|-------------|
| Actif | | | |
| | Obligations et valeurs assimilées | | |
| | Total Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| | Titres de créances | | |
| | Total Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Total Actif | | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | |
| | Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| | Total Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Total Passif | | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | |
| | Opérations de couverture | | |
| | Total Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 |
| | Autres opérations | | |
| | Total Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Total Hors-bilan | | 0,00 | 0,00 |

2.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|--|-----------|---|---------------|---|----------------|---|-----------|------|
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 67 756,54 | 6,05 |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

2.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

| | 0 - 3 mois] | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|-------------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| Actif | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 67 756,54 | 6,05 | | | | | | | | |
| Passif | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | | | |

2.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

| | Devise 1 | % | Devise 2 | % | Devise 3 | % | Devises Autres | % |
|--|----------|---|----------|---|----------|---|-------------------|---|
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| OPC | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Contrats financiers | | | | | | | | |
| Créances | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Contrats financiers | | | | | | | | |
| Dettes | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

2.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 30/12/2022 |
|---------------------------------|------------------------|------------------|
| Total des créances | Retro cion gestion | 694,44 |
| | | 694,44 |
| Total des dettes | Charges externes prov | 4 154,01 |
| | | 4 154,01 |
| Total dettes et créances | | -3 459,57 |

2.6. CAPITAUX PROPRES

2.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---------------------------------------|----------|------------|
| Titres souscrits durant l'exercice | 603,5696 | 73 465,97 |
| Titres rachetés durant l'exercice | -60 | -7 441,80 |
| Solde net des Souscriptions / Rachats | 543,5696 | 66 024,17 |

2.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|--|------------|
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription perçues | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat perçues | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription rétrocédées | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat rétrocédées | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |

2.6.3. Frais de gestion

| | 30/12/2022 |
|---------------------------------------|------------|
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,50 |
| Frais de fonctionnement et de gestion | 16 611,63 |
| Commission de surperformance | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 3 897,11 |

2.7. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

2.7.1.GARANTIES RECUES PAR L'OPCVM :

Néant

2.7.2.AUTRES ENGAGEMENTS RECUS ET/OU DONNES :

Néant

2.8. AUTRES INFORMATIONS

2.8.1. Valeurs actuelles des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 30/12/2022 |
|-------------------------------|------------|
| Titres acquis à réméré | 0,00 |
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

2.8.2. Valeurs actuelles des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 30/12/2022 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | 0,00 |

2.8.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion ou aux gestionnaires financiers et OPCVM gérés par ces entités

| | 30/12/2022 |
|-----------------------------------|-------------|
| Actions | 0,00 |
| Obligations | 0,00 |
| TCN | 0,00 |
| OPCVM | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 |
| Total des titres du groupe | 0,00 |

2.9. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice | | | | | | |
|---|------|------|---------------|------------------|------------------------|--------------------------|
| | Date | Part | Montant total | Montant unitaire | Crédits d'impôt totaux | Crédits d'impôt unitaire |
| Total acomptes | | | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice | | | | | |
|--|------|-----------|--------------|---------------|------------------|
| | Date | Code part | Libelle part | Montant total | Montant Unitaire |
| Total acomptes | | | | 0 | 0 |

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6) | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|-------------------|------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | -13 293,16 | -9 409,06 |
| Total | -13 293,16 | -9 409,06 |
| Affectation | | |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -13 293,16 | -9 409,06 |
| Total | -13 293,16 | -9 409,06 |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat | | |

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes | Affectation des plus et moins-values nettes | |
|---|---|------------------|
| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -12 674,43 | 33 654,47 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | -12 674,43 | 33 654,47 |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -12 674,43 | 33 654,47 |
| Total | -12 674,43 | 33 654,47 |

**2.10. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS
CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

| PART C | 30/12/2022 | 31/12/2021 | 31/12/2020 | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Actif net | 1 119 514,31 | 1 132 529,81 | 1 034 970,79 | 1 310 592,53 | 1 024 135,10 |
| Nombre de titres | 9 236,7612 | 8 693,1916 | 8 373,1000 | 10 452,0000 | 8 851,0000 |
| Valeur liquidative unitaire | 121,20 | 130,27 | 123,60 | 125,39 | 115,70 |
| Affectation | | | | | |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -1,43 | -1,08 | -0,93 | -1,08 | -1,22 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -1,37 | 3,87 | 1,94 | 1,49 | 1,85 |
| Distribution unitaire sur résultat | - | - | - | - | - |
| Distribution unitaire sur +/- values nettes | - | - | - | - | - |
| Crédit d'impôt (*) | - | - | - | - | - |

2.11. INVENTAIRE

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Act Ne |
|---|--------|------------------------|---------------------|----------------|
| HMG Rendement FCP C Cap | EUR | 67 | 182 404,15 | 16, |
| J O Hambro Cap Mgt Umbr Fd Plc Eur Select Val A EUR Dist | EUR | 18 907,829 | 62 717,27 | 5, |
| Tailor HY Opportunites Cap | EUR | 1 070 | 98 204,60 | 8, |
| Kirao Multicaps IC Cap | EUR | 250 | 44 287,50 | 3, |
| Eleva Ucits Fd Absolute Return Europe R (EUR) Cap | EUR | 1 235 | 170 207,70 | 15, |
| Tailor Credit Short Duration I Cap | EUR | 1 815 | 190 066,80 | 16, |
| CM-AM Moneplus IC2 Cap | EUR | 1,65 | 175 368,52 | 15, |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale | | | 923 256,54 | 82, |
| CM-AM MONE ISR RC Cap | EUR | 80 | 131 960,80 | 11, |
| TOTAL Autres fonds destinés à des non professionnels et équivalents d autres Etats membres UE hors organismes de titrisation | | | 131 960,80 | 11, |
| TAL Titres d OPC | | | 1 055 217,34 | 94, |
| Retro cion gestion | EUR | 694,44 | 694,44 | 0, |
| TOTAL Rétrocession frais | | | 694,44 | 0, |
| TOTAL Rétrocession frais | | | 694,44 | 0, |
| TAL Rétrocession | | | 694,44 | 0, |
| Banque CM-CIC Bq EUR | EUR | 67 756,54 | 67 756,54 | 6, |
| TOTAL Avoirs | | | 67 756,54 | 6, |
| TOTAL Disponibilites | | | 67 756,54 | 6, |
| Cion de gestion | EUR | -4 154,01 | -4 154,01 | -0, |
| TOTAL Frais | | | -4 154,01 | -0, |
| TOTAL Frais | | | -4 154,01 | -0, |
| TOTAL Frais | | | -4 154,01 | -0, |
| TAL TRESORERIE | | | 63 602,53 | 5, |
| TAL ACTIF NET | | | 1 119 514,31 | 100, |

